

Mazingarbe (62)



Au pied du terril 49

Réhabiliter un site délaissé, en y réalisant un espace forestier, un verger à graines et une liaison douce

RÉHABILITER LE PAYSAGE MINIER PAR UNE RENAISSANCE ÉCOLOGIQUE

L'exploitation du charbon a laissé son empreinte sur notre paysage avec les majestueux terrils. Parmi eux, le terril 49 a été cédé au Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France pour en assurer sa protection foncière. Au pied du terril, les terrains abandonnés sont envahis par les divers déchets et colonisés par une flore exotique envahissante, comme la redoutable Berce du Caucase.

En partenariat avec la Commune de Mazingarbe, ce projet vise à une requalification de cet espace en associant l'installation d'un verger à graines, la création d'une forêt urbaine et la mise en place d'une circulation douce pour la promenade. Ce projet inclut également un reprofilage agricole pour une remise en culture.



CRÉER UNE FORÊT URBAINE

Celle-ci participe à l'effort régional de « reforestation » et de reconquête paysagère. Tout en favorisant la biodiversité, cette forêt urbaine contribue à la lutte contre le dérèglement climatique, en stockant du CO2 et en créant un îlot de fraîcheur. Elle sera en partie accessible au public.



OUVRIR LE SITE AU PUBLIC

Les parties ouvertes au public accueilleront un belvédère avec une vue imprenable sur la plaine agricole et le terril, dans une nature enrichie par la création d'une prairie naturelle et du verger à graines. Un chemin piéton et cycliste, reliant Vermelles à Mazingarbe, permettra de découvrir la campagne environnante, en évitant l'ancienne route nationale.



CONSTITUER UN VERGER À GRAINES

Cette initiative conforte la filière de production de plants champêtres en garantissant un accès à des graines issues de plants d'origine régionale. La diversité génétique des productions réalisées renforce leur résilience face aux changements environnementaux tels que le dérèglement climatique ou l'apparition de nouvelles maladies.



MAINTENIR UN ESPACE AGRICOLE

En atténuant la taille des berges des anciens bassins de décantation, le reprofilage agricole permet une mise en sécurité du site, tout en conservant la vocation agricole de la plaine. Les parcelles sont rehaussées sous forme de dôme, ce qui facilite la gestion des eaux de pluie et prévient toute accumulation.

UN PROJET PORTÉ PAR LE PRINCIPE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, L'EXPERTISE D'ECT

La réutilisation des terres inertes des chantiers locaux du BTP est une opportunité pour réhabiliter ce foncier délaissé et transformer le site. L'apport de terres inertes permet de créer de nouveaux modelés nécessaires au projet et de recouvrir la Berce du Caucase afin de contrôler sa prolifération. La transformation du site est autofinancée par l'économie circulaire des terres inertes.

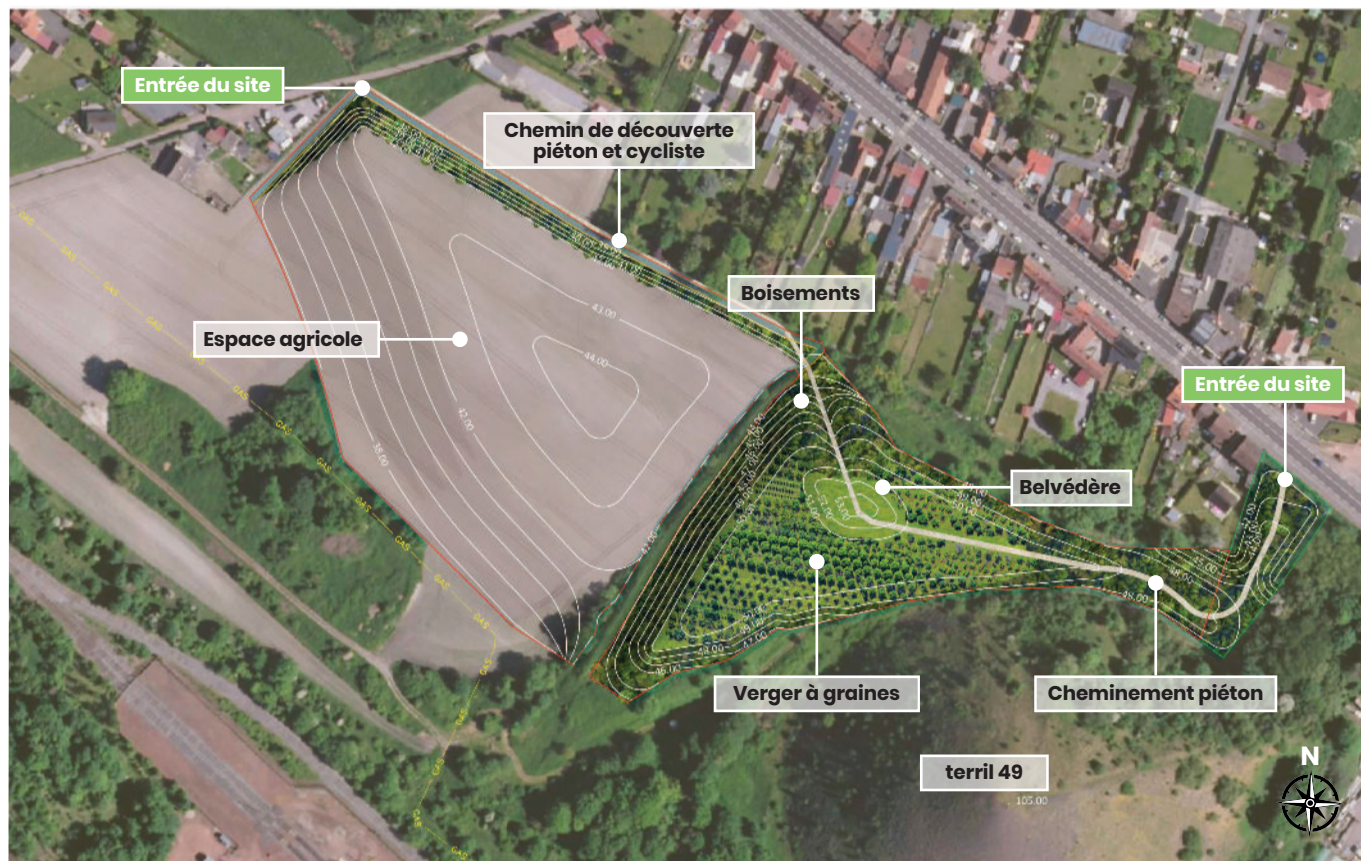


Vues du site en février 2024

OFFRIR UN ESPACE NATUREL ET DE DÉTENTE



Ce projet est conçu dans une logique multidimensionnelle :
écologique, paysagère, sensorielle, de bien-être et de pédagogie.



Le plan-masse du projet reflète l'ambition écologique et paysagère de la réhabilitation

CRÉER UNE FORÊT URBAINE

Pour les boisements, un mélange d'essences régionales a été adapté en tenant compte des pentes, du plateau et des coteaux du nouveau modelé.

Le projet de réhabilitation prévoit également l'installation de plantes couvre-sol sous les massifs d'arbres et arbustes afin de participer à la restauration des fonctions écologiques des sols (cycles de carbone, de l'azote et de l'eau) et limiter la concurrence avec les plantes adventices.

Les plantations arbustives sur les lisières entre les bosquets et les chemins de promenade vont créer des transitions favorables aux oiseaux, à la petite faune et aux insectes.

INSTALLER UN VERGER À GRAINES ET À BOUTURES

Sur le plateau au pied du terril, un verger à graines et à boutures sera installé. Les végétaux sélectionnés seront spécifiquement régionaux, choisis en collaboration avec les Espaces Naturels Régionaux (ENRx), en fonction des sols et des besoins locaux. Cette initiative renforce la production d'arbres et d'arbustes champêtres régionaux, garantissant ainsi leur origine grâce à la marque « végétal local ». Son objectif est de faciliter la collecte des graines et boutures, en un seul lieu, par les acteurs de la filière (pépiniéristes et associations).

La création d'un tel « verger », entouré par une forêt agissant comme une barrière pollinique, est un moyen important pour garantir la provenance régionale des productions labellisées. En bloquant l'apport de gènes extérieurs (pollen), cette barrière garantit ainsi l'authenticité « génétique » des semences produites.

ÉLÉMENTS CLÉS DU PROJET

- Surface du projet : **4,8 ha**
 - **0,5 ha** de vergers à graines
 - **1,1 ha** de forêt urbaine
 - **0,2 ha** de boisement sur les talus
 - Surface de la parcelle agricole : **2,8 ha**
- Appports de terres :
début des travaux à l'**été 2024**
pour une durée de 18 mois
- Aménagement du site :
chemins, belvédère, installation
de panneaux d'information : **été 2025**
- Nombre d'arbres plantés : **7 760**
- Plantations : **automne - hiver : 2024 - 2025**
automne - hiver : 2025 - 2026



Toutes les essences plantées sont issues de la flore régionale et les plants arbustifs seront d'origine régionale certifiée marque « végétal local ».

Essences forestières thermophiles : érable champêtre, merisier, alisier torminal, noyer commun*.

Essences forestières tempérées : érable sycomore, aulne glutineux, chêne sessile, sorbier des oiseleurs, tilleul à feuilles en cœur, peuplier tremble, hêtre.

Espèces de lisières : noisetiers communs, églantiers, prunelliers, viornes obier, cornouillers sanguins, fusains d'Europe, aubépines.

Vergers à graines : la sélection sera faite en partenariat avec les Espaces Naturels Régionaux (ENRx).

* Essence cultivée non régionale, non concernée par la marque « végétal local ».



<https://www.enrx.fr/>

<https://www.enrx.fr/actions-regionales/plantons-le-decor/>



<https://www.cen-hautsdefrance.org/>

ECT, acteur de l'économie circulaire des terres excavées des chantiers

ECT, leader français de l'aménagement environnemental non-bâti, a ouvert une agence régionale dans les Hauts-de-France. Son ambition est de contribuer à la réhabilitation des friches industrielles et des sites délaissés grâce à la valorisation des terres excavées. L'entreprise réalise ainsi des projets dont les formes et les usages sont multiples : parcs urbains, zones de biodiversité, zones agricoles avec pâturages et vergers, espaces de loisirs et de sports extérieurs.

La valorisation des terres permet l'autofinancement complet du projet, éco-conçu par les collectivités et leurs partenaires, comme sur le site Van Pelt à Lens, transformé en forêt urbaine ou un projet de maraîchage urbain à Grenay. L'aménagement d'un espace de loisirs et de détente dans le Parc des Berges de la Souchez à Loison-sous-Lens est également en cours de finalisation.



35 rue de la République | 62580 Givenchy-en-Gohelle | 01 60 54 57 40

ect-hdf@groupe-ect.com | www.groupe-ect.com

